



DECLARATION LIMINAIRE DE LA
FORMATION SPECIALISEE des SERVICES JUDICIAIRES
du 14 mars 2024

Monsieur le Directeur des services judiciaires,

Nous sommes une nouvelle fois réunis pour nous prononcer sur le projet de PAPRIPACT des services judiciaires pour 2024.

« Plan annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ». Ce ne sont pas des mots vains quand ils concernent des métiers et des agents négligés depuis plus de 30 ans (comme vous l'avez-vous-même reconnu) sur les plans de la santé, de la sécurité au travail et des conditions de travail.

L'UNSa SJ a été force de propositions pour les travaux liés à l'élaboration de ce PAPRIPACT. Toujours connectés au terrain, nous vous avons fait parvenir nos lignes rouges, et ces derniers jours encore nous avons pu les rappeler et en échanger avec vos services. Rien d'exagéré, rien de démesuré, plus que des lignes rouges, juste un minimum à concéder pour préserver un tant soit peu la santé de vos agents éprouvés, épuisés.

Si nous pouvons reconnaître que des efforts ont été consentis eu égard au projet initial proposé, ils ne sont cependant pas suffisants : refus de fléchage d'une partie des budgets QVCT pour garantir la lutte contre les troubles musculo-squelettiques, rien de satisfaisant pour prévenir les audiences longues ou tardives voire nocturnes qui mettent en danger la santé de tant de nos collègues. Pourtant l'urgence est palpable. En témoignent, par exemple, la demande d'expertise et la saisine de l'Inspection du Travail initiées par l'UNSa SJ / USM au TJ de Paris suite au cri de détresse des greffiers correctionnels à l'été dernier.

Monsieur le Directeur, ce projet de PAPRIPACT manque d'ambition. Il ne répond ni aux risques professionnels constatés, ni aux conditions de travail indigentes des agents, ni aux besoins et attentes qui sont considérables. Il faut que le PAPRIPACT intègre l'instauration de taux de décharge d'activité minimum de 20 % aux assistants de prévention et un repos compensateur aux agents retenus en audience au-delà des règles prévues par la circulaire Lebranchu, afin que chacun comprenne que la SST n'est plus un simple affichage mais une réelle priorité au sein de la DSJ.

Monsieur le Directeur, de vos propositions, de vos actions, dépend la santé des agents. Ne les décevez pas, vos agents ont besoin plus que jamais de votre particulière attention à leur égard, de votre écoute et de votre engagement à leurs côtés sur le terrain des conditions de travail.

Vous dites avoir conscience de la gravité de la situation et des risques au sein des services judiciaires... Prouvez-le !

Certes, on ne répare pas 30 ans de négligence en une année, mais une situation d'urgence appelle des mesures urgentes, et s'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation, il faut veiller à ne pas confondre « petits pas » et immobilisme.

Les représentants UNSa SJ à la Formation Spécialisée des Services Judiciaires